

# COMMUNE DE VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2014.

**PRESENTS** : Mme.ANTOINE , Mme.COUTURAS , Mme.DOUHET , Mme.DUMAS ,  
Mme.LAGRANGE et Melle.STOPYRA.  
Mr.AUBESSARD , Mr.FAURIE , Mr.MALAUURIE et Mr.MIGINIAC.

**ABSENTS** : Mr.STOPYRA.

Début de la réunion à 19h.

Secrétaire de séance : Melle. STOPYRA Coralie, élue à l'unanimité des membres du conseil.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

## *Déroulement de la réunion*

### **Passage du contrat d'assurance statutaire du personnel.**

Le Conseil décide à 10 voix pour, de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 1 an.

### **Contrat de déneigement 2014-2015**

Le Conseil décide à 10 voix pour de retenir la proposition de Mr NARD Xavier pour un coût de 58 €uros HT de l'heure de marche.

### **Autorisation pour le Maire pour engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.**

Le Conseil , décide à 10 voix pour, de donner l'autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif les dépenses d'investissement suivantes :

Budget commune	BP 2014	1/4
Chapitre 21	62 327,58 €	15 581,90 €

Budget Assainissement	BP 2014	1/4
Chapitre 21	23 306,23 €	5 826,56 €

### **Imputation de la paye de l'Adjoint Technique en M49.**

Le Conseil décide à 10 voix pour, quant à la masse salariale de l'Agent Municipal, de la répartition suivante :

- 15 % de la masse salariale : budget assainissement
- 75 % restants sont imputés au budget de la Commune.

Le remboursement de ses frais à la Commune par ce service est inscrit sur les budgets primitifs respectifs :

- en dépenses à l'article 621 en M49

- en recettes de l'article 7084 en M14

**Tulle Agglo : Modification de la compétence action sanitaire et sociale d'intérêt communautaire.**

Le Conseil approuve à 10 voix pour la modification des statuts de Tulle agglo concernant l'élargissement de la compétence communautaire « action sanitaire et sociale d'intérêt communautaire » comme suit :

« - création, aménagement, acquisition et gestion des projets immobiliers de maison de santé pluridisciplinaires reconnus d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : les maisons de santé pluridisciplinaire de Tulle et Corrèze.

- accompagnement et intervention sur des projets d'initiative publique ou privée si ceux-ci s'inscrivent dans le projet de santé territorial, répondent au cahier des charges national des maisons et pôles de santé et obtiennent la validation du projet par la commission régionale d'examen des dossiers de maison et pôle de santé pluridisciplinaires »

Le conseil autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et formalités s'y rapportant.

**Adoption du rapport sur l'eau 2014.**

Le Conseil, décide à 10 voix pour, de valider le rapport.

**Coupe d'arbres sur une parcelle communale au bourg.**

Le Conseil, décide à 10 voix pour, d'autoriser le Maire à faire faire une estimation des sapins bon pour la vente sur la parcelle communal du bourg, cadastrée ZL 76.

**Gratuité du repas de fin d'année pour les enfants de l'école.**

Le Conseil, décide à 10 voix pour, de procéder à la gratuité du repas de fin d'année pour les enfants de l'école.

**Modification du cycle de travail de l'adjoint technique 2ème classe.**

Le Conseil, décide à 10 voix pour, de remettre les horaires de l'adjoint technique 2ème classe à 8h-12h/13h-16h.

**Demande de l'adjoint technique 2ème classe à être nommé adjoint technique 1ere classe, suite à la réussite au concours dans les Vosges.**

Le Conseil, décide à 10 voix contre, de ne pas modifier le tableau des effectifs.